

## Extrait du Registre des délibérations du

## Conseil Municipal de la Commune de LARGI

SSE 27/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-079-217901479-20221020-2022\_052-DE

## L'an deux mille vingt-deux, Le jeudi 20 octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 13/10/2022

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Alexandre RAMBAUD, Thomas MICHONNEAU, Dominique BAUDOUIN, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Pouvoirs/Absents/Excusés: Karine BOISSONNEAU, Myriam COUTANCEAU, Olivier LARMANJAT.

Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

## N° 2022-052 Lotissement les Genêts avenant 1 Canopée et Aréa Urbanisme

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 1 pour des honoraires supplémentaires de la phase PRO à AOR pour Canopée pour la réalisation de travaux paysagers non prévue au contrat de base et l'ajout d'honoraires pour le suivi de chantier.

L'avenant n° 1 présente un montant HT de 4650 € et un montant TTC de 5580 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Valide le montant de l'avenant n° 1 de la somme de 5 580 € TTC, à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, publié ce jour.

LARGEASSE, le 24 octobre 2022 Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU